

Chrono.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--:--

DECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
=====

Sommaire :

A NNEE 1961 - 0 - N° 21 / PR

Décret portant clôture de la
Session extraordinaire de
l'Assemblée Nationale ouverte
le 16 JANVIER 1961. -
--:--:--

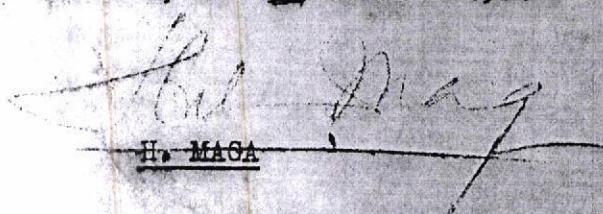
VU la Loi n° 60-36 du 26 NOVEMBRE 1960 portant Constitution
de la République, principalement en son article 32,

DECRETE :

ARTICLE 1er - La Session Extraordinaire de l'Assemblée Nationale ouverte le
16 JANVIER 1961 est déclarée close le 31 JANVIER 1961.

ARTICLE 2 - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

25
PORTO-NOVO, le 25 JANVIER 1961


H. MAGA

AMPLIATIONS

P.R.	15
S.G.C.M.	4
I.O.R.D.	1
A.S.N.	5
Ministres	12